SyBRA
Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois

Monsieur le Président
GRAND ANGOULEME
25, boulevard Besson Bey
CS 12320
16023 ANGOULEME Cedex

1

À BALZAC, le 12-06-2025.

Objet : Ais PPA-SyBRA-PLUi-M-GA
Nos Réf : Com./EPCI/GA/PLUi-M/2025/Avis
Réf. Agt: TALLON

Monsieur le Président,

Votre agglomération sollicite notre structure sur l'élaboration du PLUi-M de Grand Angoulême et je vous en remercie.

Les délais de réponses ne nous permettant pas de réunir les élus du Comité Syndical selon ce calendrier, je vous propose par le biais de ce courrier de vous faire part de notre avis sur ce sujet transversale et stratégique pour notre territoire d'action.

Je tiens tout d'abord à souligner que le SyBRA a été très largement associé, et depuis de nombreuses années, à l'élaboration des documents stratégiques de l'agglomération (SCOT, PLUi...) et nous vous en remercions.

L'élaboration du PLUi-M de Grand Angoulême est un document stratégique et en lien direct avec nos problématiques et notre politique d'actions. Effet, dans le PADD, l'ambition n°1 axée sur la préservation des ressources et l'adaptation du territoire aux changements climatiques reflète votre volonté d'anticiper et de gérer l'eau comme bien vital et donc, in fine, des milieux aquatiques et des zones humides. Cette ambition reprend de nombreux axes de travail qui vont vers une prise en compte de l'eau sur le territoire. Les objectifs 1.3 et 1.4 traduisent ces ambitions dont nous sommes très favorables.

Les OAP ont été très largement retravaillées par vos services et les nôtres, notamment vis-à-vis des ruissellements et du risque inondation qui peut en découler. Ce travail de fourmi qualitatif permettra au territoire d'être plus résilient face aux changements climatiques et le fait de ne pas construire en point bas est, certes une évidence, qu'il est toutefois nécessaire de voire transparaitre dans les documents d'urbanisme. À ce titre je tiens à remercier les équipes techniques de l'agglomération et ses élus pour cette prise de conscience et cette traduction dans le PLUi-M.

L'OAP thématique « Fleuve » est également une très bonne chose et il est important que les habitants du territoire se reconnectent au fleuve et à ses affluents.

Les indications décrites dans le règlement qui concernent les haies, les cours d'eau et les zones humides vont dans le bon sens. La gestion des eaux pluviales à la parcelle est également une excellente préconisation. Ces eaux, parfois chargées, arrivent de manière importante sur les cours d'eau occasionnant de nombreux disfonctionnement. Le fait d'obliger le pétitionnaire à se poser la question du chemin de l'eau sur son terrain permettra à terme d'éviter de nombreux désordres.

Aussi, et à la lecture des éléments qui nous ont été envoyés, je vous informe que nous sommes favorables au futur PLUi-M de Grand Angoulême tel que détaillé dans les documents de consultation.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président du SyBRA,

Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois
190, route de Vindelle
Le Paradis
16430 BALZAC
05 45 38 16 71
contact@sybra.fr

Jean-Charles DOBY

DELATTE Aline

De: Mathieu Tallon <mtallon@sybra.fr>
Envoyé: jeudi 19 juin 2025 09:53
À: DELATTE Aline; VERA Bernard
Objet: Avis PLUi-M et remarques documents
Pièces jointes: SyBRA-GA-PLUi-M-Avis-06-2025.pdf

Bonjour Aline et Bernard,

Vous trouverez ci-dessous les remarques de mes services sur les documents envoyés aux PPA pour avis. J'y joint l'avis du Syndicat envoyé ce matin sur la boite mail Carteclima !

Diagnostic EIE

- P. 19 : Cours d'eau altérés : sensibilité aux pollutions agricoles **et urbaines** (pluvial)
- P. 31 : Préciser pour chaque cours d'eau (affluents non compris)
- P. 25 : Dans l'encart le compte des PPG en cours pour le SyBRA n'est pas bon (9 en cours – PPG Boeme, Anguienne, Claix, Nouère, Touvre, Échelle, Eaux Claires en cours ; PPG Charraud en cours d'instruction ; PPG Argence en cours de rédaction)
- P. 54 : Bug affichage légende Touvre + N en bas
- P. 74 : Erreur de renvoi dans le texte dans le dernier paragraphe
- En termes de vocabulaire, faire allusion à des cours d'eau enterrés ou busés et non souterrains (qui peut laisser entendre une disposition naturelle)
- P. 97 : Prise en compte des cours d'eau enterrés – cela reste très vague et peu parlant... Est-ce possible de détailler, comme pour les cours d'eau aériens dans le même encart ?
- P. 97 : Plutôt parler de « gestion » des EP que de « traitement », qui laisse entendre un processus plutôt qu'une démarche
- P. 97 : Inondations, érosion ... ?
- P. 97 : il est évoqué un problème quantitatif sur l'Échelle en 2022, je pense qu'on pourrait mettre aussi la Nouère et l'Argence
- P. 183 : Peut-être rajouter la discontinuité des vallons secs/thalwegs, et des obstacles aux écoulements surfaciques/cycle de l'eau modifié
- P. 136 : Le suivi des cartes par rapport au ZH à préserver manque un peu de clarté. Sur la carte page 136, un peu surprenant de ne pas voir tous les linéaires des cours d'eau à préserver ?
- P. 193 : AZI : bien noter que l'emprise n'est pas totale, elle concerne le cours principal. Les affluents ne sont pas concernés (ru de Champniers, Viville, Fontguyon etc)
- P. 198 :
    - **« pour permettre d'évaluer les impacts du ruissellement sur les risques inondations »**

  L'état des lieux risques inondations n'a pas évalué les impacts du ruissellement, ce n'est vraiment pas une évaluation, mais une mise en avant les secteurs les plus vulnérables au risque d'inondation et une approche pour faire connaitre le risque d'inondation sur le territoire. L'étude a aggloméré des données sur le risque d'inondation, a recensé des problématiques sur ce risque auprès des communes, et est constituée de cartographies de risques, dont la sensibilité potentielle à l'érosion hydrique.
    - **« les localisations des zones de ruissellements (tant aux niveaux de production, de transfert et d'accumulation) » :** parler plutôt de sensibilité <u>potentielle</u> à l'érosion hydrique.
    - **« Très peu d'événements sont recensés. »** : je nuancerai le « très peu ». Les remontées de nappe sont présentes et pas forcément exceptionnelles sur le territoire…
- P. 216 : Il manque à mon sens un enjeu pour le ruissellement/érosion
- P. 271 : De quelle typologie d'inondations parle-t-on ? Débordements et ruissellements ?

Document 2-2-2-analyse_extension_agri

- P. 40 : Urba. en bord de ruisseau ?
- P. 68 : Il semble un cours d'eau temporaire aux abords ?

Document 2.3a_evaluation_environnementale

- P. 102 : Il est indiqué une incidence forte sur des OAP mais sans préciser l'impact. Des précisions seraient à apporter sur leur nature.

OAP

- P. 248 : Volonté de faire des logements sur l'ancien stade de Lafarge : proximité de la fontaine du poirier avec potentiellement zone expansion de crue

Diagnostic de paysage

- P.9 : La photographie ne présente pas une écluse sur l'Échelle mais un empellement
- P. 41 : Peut-être souligner davantage le lien entre le développement de l'urbanisation et la forte altération de certains cours d'eau, comme c'est le cas pour la FontNoire ici, qui a perdu sa ripisylve et ses espaces boisés. Sinon on ne lit que la densification des espaces boisés en faveur de la Touvre. Mais ce n'est pas représentatif de tous les cours d'eau de ce secteur en particulier.

Règlement

- P. 19 : Y a-t-il des dispositions concernant les fossés existants sur une parcelle ?

Je reste dispo. si besoin et merci pour le travail réalisé en faveur des milieux aquatiques !!

Bonne journée à vous et à bientôt.

Mathieu TALLON
Directeur
06 30 35 94 63

Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois
190, route de Vindelle
Le Paradis
16 430 BALZAC
05 45 38 16 71
www.rivieres-angoumois.fr